



A l'occasion de la Journée mondiale du droit à l'avortement, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, annonce des opérations de « testing » pour évaluer la réalité de l'accès à l'IVG en France et dresse le bilan du Programme national d'action lancé en janvier 2015.

Dès le mois de décembre 2016, des opérations de « testing » seront réalisées afin d'identifier d'éventuelles difficultés d'accès à l'IVG : délais de recours, niveau d'information délivré aux femmes au moment de la prise de rendez-vous, accueil réservé. Des questionnaires anonymes viendront compléter cette enquête. Ces dispositifs permettront d'évaluer la réalité de l'accès à l'IVG en France et de mesurer l'efficacité des actions engagées dans le cadre du Programme national, parmi lesquelles :

La mise en place d'outils d'information sur l'IVG pour sensibiliser davantage de femmes

- lancé il y a un an jour pour jour, le numéro national d'information (0800 08 11 11), anonyme, gratuit et accessible 6 jours sur 7, rencontre une large audience : plus de 20 000 appels traités depuis son lancement (bien au-delà de l'objectif initial fixé à 24 000 appels sur 3 ans) ;
- la campagne d'information « IVG, mon corps, mon choix, mon droit », lancée également en septembre 2015, a été saluée par les Françaises pour son utilité, sa clarté et sa nécessité ; 79% des Françaises et 84% des femmes de moins de 25 ans ont particulièrement apprécié la campagne ;
- le site ivg.gouv.fr recueille en moyenne 65 000 visiteurs par mois. Il figure désormais en 1er résultat sur les principaux moteurs de recherche pour la requête « IVG », grâce à une politique active de référencement visant à faire reculer les sites internet qui véhiculent des informations biaisées sur l'avortement.

Plusieurs mesures prévues par la loi de modernisation de notre système de santé, mises en œuvre en 2016, pour améliorer l'accès à l'IVG

- depuis le 1er avril 2016, les actes nécessaires pour une IVG (consultations, analyses, échographies, etc.) sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale, les tarifs des IVG réalisées en établissements de santé ont également été revalorisés ;
- le délai minimal de réflexion (une semaine) a été supprimé ;
- l'offre de proximité a été renforcée : les sages-femmes peuvent réaliser des IVG médicamenteuses (depuis le 2 juin 2016), les centres de santé des IVG instrumentales ;

Par ailleurs, chaque Agence régionale de santé (ARS) formalise actuellement un plan régional pour améliorer l'accès à l'IVG dans les territoires. Ces plans seront présentés d'ici la fin de

Écrit par Ministère de la santé

Mercredi, 28 Septembre 2016 22:33 -

l'année 2016.

Marisol TOURAINE a déclaré : « Le droit à disposer de son corps est un droit fondamental. Des mesures essentielles ont encore été prises cette année pour améliorer le parcours des femmes qui ont recours à l'IVG. A l'occasion de la Journée mondiale du droit à l'avortement, je veux rappeler ma détermination totale pour que chaque femme puisse recourir, sans entrave, à l'IVG en France. Je veillerai à ce que cet accès soit effectif dans tous les territoires. »